COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2016

Date de convocation: 29 juin 2016

L'AN deux mil seize, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Pierre, Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Mr Pierre, Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE,

Mmes Marie Noëlle AROTCE, TICOULET Patricia, Elisabeth GOYTINO, Agnès BORDENAVE, Claudine BISCAY.

Mrs Roger MENDIVE, Gilbert HARGUINDEGUY, Michel DIHARCE, Michel DUTREUILH, Jean Louis FOURCADE, Xavier IRIBARREN, Michel LASCARAY, Arnaud ASTABIE, Charles MASSONDO, Olivier DARRIEUX-JUSON, Stéphane IROLA.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

Mme Carole GOBBI. Mr Daniel LEIBAR

Madame Agnès BORDENAVE a été désignée secrétaire de séance.

<u>1°) – Installation de Mr Michel LASCARAY dans ses fonctions de conseiller municipal</u>

Suite à la démission de Mme Cécile CADENNE et conformément à l'article L 270 du Code Electoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller élu sur cette liste dont le siège est devenu vacant pour quelque cause que ce soit ».

Madame Cathy CHABAY, candidate suivante ayant répondu négativement, Mr Michel LASCARAY est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

<u>2°) – Approbation du compte rendu de la réunion du 25 mai 2016</u>

Deux observations:

Le compte rendu n'a pas été soumis à la relecture avant sa rédaction définitive.

Les dires des uns et des autres ne sont pas retranscrits nominativement.

Le compte rendu de la réunion du 25 mai 2016 est approuvé à la majorité de quinze voix « pour », une abstention et une voix « contre ».

<u>3°) – Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association</u>

La commune est tenue de participer aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association pour les élèves originaires de Saint-Palais.

Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Ikas Bidea a fixé, pour l'année 2015, le coût scolaire d'un élève à l'école publique à 430.23 euros.

La participation versée aux écoles sous contrat d'association doit être inférieure ou égale à ce montant.

37 enfants de Saint-Palais sont scolarisés à l'Ecole Etchecopar et 8 à l'Ikastola.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser :

- 37 x 430,23 € = 15 918,51 € à l'école Etchecopar
- 8 x 430,23 € = 3 441,84 € à l'Ikastola.

4°) – Demande de subvention pour voyages d'études

Monsieur le Directeur du Collège Etchecopar sollicite une participation de la commune pour aider au financement de voyages d'études :

- A Soustons pour les élèves de 6^{ème},
- Au Puy du Fou pour les élèves de 5^{ème},
- En Espagne pour les élèves de 4^{ème},
- Au Portugal pour les élèves de 3^{ème}.

Au total 13 enfants de Saint-Palais sont concernés par ces sorties.

Cette sortie concernant l'année scolaire 2015 – 2016, l'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents, de verser une participation de 30 euros par enfant, soit 390 euros.

Considérant que les collèges relèvent de la compétence du Conseil Départemental, et les lycées de celle de la Région, l'assemblée décide de ne plus participer au financement des voyages d'études pour les élèves scolarisés dans ces établissements, à compter de la prochaine rentrée scolaire.

<u>5°) – Projet d'implantation de la borne de charge de véhicule électrique</u>

Le SDEPA (Syndicat Départemental d'Energie des P.A.) a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'ADEME afin de déployer des bornes de charge pour véhicules électriques. Ce projet de déploiement de bornes porté par le SDEPA, mais aussi par les autres syndicats d'Aquitaine s'inscrit pleinement dans la politique nationale en matière de transition énergétique et doit contribuer au développement d'un mode de déplacement de plus en plus respectueux de l'environnement. Les projets ont vocation à contribuer à l'édification du réseau national d'infrastructures de charge qui implique une certaine mise en cohérence.

C'est dans ce contexte, que les Syndicats d'Energie d'Aquitaine ont constitué un groupement de commande, pour la fourniture et la pose de bornes de charges pour véhicules électriques. Il est ainsi prévu de déployer environ 600 bornes de charge en Aquitaine. Sur le département des Pyrénées-Atlantiques, 127 bornes de charge seront déployées à horizon 2017. Ce quantitatif a été déterminé dans le cadre d'une étude de potentiel de déploiement confiée, par le SDEPA, au cabinet d'études Solstyce-Ravetto-Sareco.

L'objectif de cette étude est d'établir un maillage du département suffisamment fin qui permette la « réassurance » des usagers des véhicules électriques (implantation d'une borne de charge tous les 30 km; autonomie du véhicule donnée pour environ 150 km selon les conditions de conduite).

Une mise en concurrence au niveau du territoire régional a été engagée. Le choix du matériel tient compte des nombreux critères du Livre Vert et permet à partir d'un seul point de comptage électrique sur le domaine public d'alimenter deux séries de deux prises correspondant à l'équipement de tout type de véhicule électrique ou hybride et donc enfin d'équiper deux places contigües de stationnement.

Le SDEPA en tant que maître d'ouvrage du déploiement sur le département des Pyrénées-Atlantiques contribue à l'investissement à hauteur de 30 % et sollicite les communes en matière d'investissement à hauteur de 20 %, l'ADEME contribuant à ce projet à hauteur de 50 %.

En terme de fonctionnement, la contribution communale s'établit à hauteur de 300 euros par an et par borne.

Le SDEPA prévoit d'installer deux bornes de charge sur le parking situé entre les deux bâtiments du marché couvert.

L'assemblée est invitée à :

- accepter le principe d'un financement du projet en matière d'investissement à hauteur de 20 % du coût total estimé à 12 000 euros H.T. (fourniture et pose d'une borne double). Ce montant peut varier en fonction du coût réel des travaux (extension, renforcement du réseau, etc...),
- accepter de verser la contribution aux frais de fonctionnement à hauteur de 300 euros par borne et par an,
- instaurer la gratuité du stationnement pour les véhicules rechargeables, quels que soient les emplacements de stationnement avec ou sans infrastructure de recharge,
 - approuver les travaux d'implantation de la borne de charge pour véhicules électriques et hybrides,
- approuver la convention d'occupation du domaine public établie en faveur du SDEPA avec pour contrepartie la recharge gratuite des véhicules électriques des services communaux durant la durée de la convention,
- autoriser le SDEPA ou son ayant droit à assurer la gestion, la maintenance des équipements et du système d'exploitation, à ses frais exclusifs en qualité de propriétaire des bornes,
- verser au SDEPA la part communale des travaux et la participation aux frais de fonctionnement tel qu'exposé ci-dessus,
 - autoriser Mr le Maire à signer les documents afférents à ce projet.

Du débat qui suit, il ressort que l'emplacement envisagé entre les deux bâtiments du marché couvert ne semble pas adapté, car il hypothèque le parking pour l'organisation d'animations.

Le parking derrière le fronton ou le parking de la piscine sont plus appropriés.

Le Conseil Municipal, à la majorité de 16 voix « pour » et une abstention, émet un accord de principe et charge la commission des travaux de trouver un site mieux adapté.

<u>6°) – Fixation des tarifs à Chemins Bideak</u>

Des nouveaux produits dérivés sont proposés à la vente à l'Espace Chemins Bideak :

- des bâtons de marche (petit et grand modèle),
- des livres de Christian Lapie,
- des livres d'Alain Canet.

A la question : « Pourquoi ne met-on pas des livres sur Saint-Palais en vente à Chemins Bideak ? Il est répondu qu'ils sont en librairies et qu'il n'est pas question de mettre en vente à l'Espace Chemins Bideak, des produits que l'on trouve dans les commerces Saint-Palaisiens.

Le Conseil Municipal, à la majorité de quinze voix « pour », une abstention et une voix « contre » fixe les prix des produits dérivés ainsi qu'il suit :

- Bâton de marche grand modèle : 90 €
- Bâton de marche petit modèle (plus travaillé) : 105 €
- Livre de Christian Lapie : 39 €
- Livre d'Alain Canet : 29 €

A l'espace Chemins Bideak, la salle de réunion et l'auditorium sont susceptibles d'être loués pour des séminaires, des formations, des conférences, des concerts, etc ...

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Salle de réunion d'une capacité de 30 personnes assises ou 45 personnes debout, à la journée, dans la limite de 8 heures d'utilisation

60 € TTC pour les associations d'Amikuze,

120 € TTC pour les autres demandes.

- Auditorium d'une capacité de 148 personnes assises dont 7 places « handicapés » et jusqu'à 30 personnes sur la scène, à la journée dans la limite de 8 heures d'utilisation :

Associations d'Amikuze : 300 € T.T.C.

Autres demandes : 600 € T.T.C.

Ces tarifs de base comprennent une formule légère d'éclairage et de sonorisation. Une prestation plus poussée peut être réalisée par un professionnel sur demande (service payant).

D'autres services complémentaires peuvent être apportés à l'utilisateur, sur demande :

- Sonorisation et éclairage,
- Possibilité de privatisation de tout le site (sous réserve),
- Café, buffet froid sur site élaboré par un traiteur local,
- Assistance pour les prestations d'hébergement ou de restauration à Saint-Palais,
- Guide, interprètes du patrimoine, raconteurs de pays ou prestations musicales et culturelles.

Du débat qui suit, il ressort :

- les tarifs de location sont exorbitants par rapport aux tarifs de location de la salle de spectacle.
- on ne peut pas les comparer,
- il ne s'agit en aucun cas de faire de la concurrence à la salle de spectacle,
- les tarifs proposés ont été étudiés au vu de ce qui se fait ailleurs.

L'assemblée, à la majorité de quinze voix « pour », une abstention et une voix « contre » fixe les tarifs comme indiqués ci-dessus.

7°) - Bail Commune / Alegera

Par acte du 9 mars 2012, la commune de Saint-Palais a loué un local commercial sur la rue Gambetta à Madame Anita CHAMALBIDE. (boutique ALEGERA)

Madame CHAMALBIDE a fait savoir qu'elle cessera son activité à la date du 7 octobre 2016. A son installation, elle a réalisé de gros travaux de remise en état du local : électricité, sol, peinture, mobilier, grille etc... et sollicite de la commune une indemnisation de 15 000 euros.

Du débat qui suit, il ressort :

- Il est prévu d'installer dans ce local, l'ascenseur pour accéder au Musée de Basse Navarre et au $2^{\text{ème}}$ étage de la mairie.
 - Il s'agit d'une cessation d'activité,
 - Il est regrettable de supprimer un local commercial en centre-ville sur la rue Gambetta,
 - Pourquoi ne met-on pas l'ascenseur dans le local libéré par Mr Sorhondo ?

- Qu'est ce qui justifie qu'il soit prévu dans ce local,
- C'est la solution la plus économique et c'est la seule qui réponde aux conditions d'accès aux 2 étages, tout en réglant le problème de la différence de niveaux sur le musée,
 - La solution de créer une coursive dans la cour a été étudiée mais est beaucoup plus onéreuse,
 - On a le droit de préempter et on peut négocier sans préempter,
 - JC a reçu cinq appels pour son local à la rue Gambetta.

Le Conseil Municipal, à la majorité de dix voix « pour » et sept voix « contre » décide de verser une indemnité de 15 000 euros à Mme CHAMALBIDE Anita.

<u>8°) – Bail emphytéotique du Centre Intercommunal de Culture et de Loisirs Educatifs</u>

Le bâtiment du Centre Intercommunal de Culture et de Loisirs Educatifs (C.I.C.L.E.) a été construit sur un terrain communal, et sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Amikuze.

Une convention d'occupation des locaux dépendant du domaine public, établi entre la communauté de Communes et l'association Collectif des Usagers du CICLE Amikuzeko Baliatzaleak (C.U.C.A.) s'achève le 31 août prochain.

Une rencontre entre le Président de la Communauté de Communes, le Président de Seaska, le Vice-Président du C.U.C.A. et le Maire a eu lieu le 24 juin dernier.

Considérant que le foncier est toujours propriété de la commune, et en accord avec toutes les parties, il est proposé d'établir un bail emphytéotique avec le C.U.C.A. pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer un bail emphytéotique de 30 ans avec le C.U.C.A.

9°) – Compte rendu de la réunion de la commission « culture »

La commission « culture » s'est réunie le 4 juillet à 19 heures.

Etaient présents : Mmes Patricia TICOULET, Claudine BISCAY

Mrs Jean Louis FOURCADE, Roger MENDIVE, Gilbert HARGUINDEGUY, Michel DIHARCE.

Etaient excusés : Mrs Pierre, Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE, Stéphane IROLA

1°) – Euskararen Urtaroa 2016

Comme en 2014, les Communautés de Communes d'Amikuze, Garazi-Baigorri et Iholdy-Oztibarret proposent aux communes de Basse-Navarre d'organiser une animation dans le cadre de Euskararen Urtaroa qui aura lieu la 2^{ème} quinzaine d'octobre, du 15 au 30.

La commission « culture » envisage cette animation le dimanche 16 octobre, l'après-midi de 16 h à 18 h à la salle de spectacle du complexe Saint-Louis, mise à la disposition de l'évènement gratuitement. La mairie de Saint-Palais devra prendre en charge les frais de l'organisation.

Le chant, la danse et la musique seront les thèmes de l'évènement.

La première partie sera assurée par la compagnie Zarena Zarelako : Herrikoa, histoire dansée des fandangos et jotas par 22 danseurs.

Plusieurs pistes pour la 2^{ème} partie : Negua ou Zaharrak Berri par le groupe de danse de Bilaka, Zortzigarren Probintzia par le groupe Polliki de Louhossoa, voir également avec la mairie de Sanguësa si parmi leurs associations culturelles, un groupe de chanteurs (jota par exemple) ou de musique accepterait de participer à cette animation.

Au point de vue du financement, il reste à la charge de la mairie. En fonction du coût global, la question reste posée : entrée gratuite ou payante ?

- 2°) Les premiers pas de Chemins Bideak au 30 juin 2016
- Total visiteurs payants depuis l'ouverture le 27 avril : 864
- Visiteurs évènements : 1 456 : (journée d'inauguration, journée portes ouvertes le lendemain (700), A.G. de l'Office de Tourisme (50), conférences de Francis Hallé (450), journées enseignants (25), Homo Sapiens café (11), concert Nekez Ari (80), visite commerçants (30), réunion réseau patrimoine (15), A.G. INDAR (45), A.G. des vétérinaires du 64 (50).

Total recettes entrées : 4 375 €

Total recettes boutique : 2 196 €

Total location de salle : 612 €

Total des recettes : 7 183 €

Au point de vue de l'animation, les prochaines dates clés :

- du 7 au 12 juillet : interventions de Jesus Aured et Mylène Charrier : 15 € adulte, 5 € enfant.
- 9 juillet : concert de Gogotik : 8 €
- 28 juillet : concert de Lutxi Nesprias, pianiste : 15 € adulte, 5 € enfant.
- 18 août : soirée unique autour des artistes de la table associés au chant et à la musique qui se terminera par un buffet apéritif (Beñat Achiary et Michel Queille).

18 h − 19 h : visite guidée du site,

19 h - 20 h: concert

20 h – 21 h : buffet apéritif : 15 € adulte, 5 € enfant.

10°) – Compte rendu de la réunion de la commission « Foire »

La Présidente de la commission qui s'est réunie le 5 juillet, présente le bilan de la foire 2016.

Une date qui a fait polémique ... Un orage de grêle le vendredi après la mise en place des automobiles, quelques bourrasques de vent et un temps orageux le samedi vers 16 h nous ont fait quelques frayeur, mais au final cette édition 2016 nous a donné une belle fréquentation.

Le repli le dimanche pour les créateurs sous l'auvent du marché couvert est une belle réussite. Tous ont joué le jeu et le labyrinthe a créé des temps d'échanges forts. L'ambiance bonne enfant sur la foire ainsi qu'entre exposants ont fait de cette édition un bel évènement apprécié de tous.

Les participants et visiteurs dans une large globalité sont satisfaits de l'édition 2016, avec un très bon accueil, un bon contact clients, une belle énergie, une bonne dynamique, plus de communication en amont et malgré un manque d'animations musicales, la foire 2016 a bien fonctionné.

Quelques chiffres globaux :

54 exposants : 20 % de plus que l'an dernier.

Un meilleur rapport entre les dépenses (-13 %) et les recettes (+15 %) cette année, avec un investissement supplémentaire en sécurité avec le poste de secours exigé par le SDIS.

Retour de l'enquête de satisfaction : 18 réponses sur 54, soit 33 % avec un bon retour auprès des créateurs, terroirs, un seul concessionnaire et seulement deux exposants du marché couvert.

Impression générale:

33 % très satisfait - 56 % satisfait - 11 % peu satisfait : soit un total de 89 % de réponses positives (soit 13 % de plus que l'an dernier).

Première visite ou récidivistes :

50 % exposent pour la première fois à Saint-Palais soit un fort taux de renouvellement cette année 2016 autant dans le marché couvert que pour les créateurs (modification date).

50 % sont venus car ils étaient déjà venus avant, 33 % par le bouche à oreille et 17 % suite à une communication ou la prospection directe d'AG SUD et marché. Si le bouche à oreille fonctionne c'est que la foire a un bon ressenti auprès des exposants.

Satisfaction de l'emplacement :

100 % sont satisfait ou très satisfait de leur emplacement et nos efforts pour optimiser les placements ou rebondir suite aux intempéries ont été fort appréciés.

Organisation générale:

- Le concept, le nombre de jours, les horaires conviennent au plus grand nombre,
- la sonorisation et l'animateur (forte implication sur les jeux) ont gagné des points cette année ainsi que la communication en amont et les animations,
- Cependant la communication sur site reste à améliorer surtout pour guider les visiteurs vers la place du Foirail,
- Tout de même l'animation a été un peu faible, problème avec l'école de musique et les associations de danses non disponibles. L'an prochain, il faut charger davantage ce poste quitte à avoir un planning chargé. Il faut aussi renforcer la « ferme en ville » avec des ateliers.

Nouveautés 2016 de la foire :

- Radios locales : 86 % pensent que c'est une bonne idée et qu'il faut poursuivre,
- Plus d'animaux : 86 % pensent que c'est bien mais il manque encore de diversité et d'animation sur ce pôle qui est à retravailler pour l'an prochain.

Edition 2016:

71 % des exprimés soit une forte majorité disent vouloir revenir,

76 % recommanderaient l'évènement.

Conclusion:

L'évènement est familial et il faut garder ce « bon esprit » sur la foire. La bonne ambiance est appréciée de tous.

Les exposants sont très contents de l'organisation et de l'accueil autant en amont que pendant la foire (exemple avec le petit déjeuner le dimanche matin),

Penser à prévenir les exposants du petit déjeuner et de l'inauguration dès le dossier ou bien à la lettre de confirmation,

Pour l'espace « marché couvert » : les deux pôles ouverts sont un plus pour la fluidité de circulation et visibilité des exposants et le stand « maquillage » est un aimant pour les familles,

Le terroir est à revoir et pourquoi ne pas l'associer à la « ferme en ville » qui est à développer avec plus d'animations/ateliers, plus d'animaux, voir si volailles possibles et ateliers ; l'atelier beurre a fait un tabac!

Associer l'espace « habitat » extérieur à la « ferme en ville »,

La zone du Foirail est compliquée et il faut réfléchir à la modifier : soit animation pour les enfants et /ou pour les grands avec un concert par exemple le soir ou bien exposition voitures de collections, modélisme, ou....

Il faut prévenir tous les commerçants de la ville dès la confirmation de la date,

Il faut renforcer la communication radio et en ville en amont de l'évènement.

11°) – Questions diverses

- Signature de conventions de partenariat :

Afin d'optimiser le développement touristique des territoires, il est devenu primordial de mutualiser la communication entre les différents acteurs du tourisme.

C'est pourquoi, l'Espace Chemins Bideak, envisage d'établir des conventions de partenariat avec différents partenaires (hébergeurs, associations clé vacances, institutions locales, partenaires secteur tourisme, etc ...)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mr le Maire à signer les conventions de partenariat.

<u>- Demande de mise à disposition du marché couvert ou de la salle Airetik le dimanche 25 septembre 2016</u>.

Le comité de soutien ZEN souhaite, à l'occasion de la 15^{ème} année de détention de Didier AGUERRE, organiser une série de manifestations cet automne en Amikuze, et notamment un repas le midi et un kantaldi, l'après-midi, le dimanche 25 septembre prochain.

Il sollicite la mise à disposition du marché couvert (voire de la salle Airetik) dans le but de créer une animation en centre ville.

Le repas devrait regrouper 250 à 300 personnes.

La salle bleue d'Airetik pourra être mise à disposition. Mr IROLA se charge d'en faire la demande écrite afin d'établir la convention.

- Rapport d'activités de la Communauté de Communes Amikuze

Le rapport d'activités de la Communauté de Communes Amikuze de l'année 2015 est à la disposition des élus au secrétariat de la mairie.

- Départ à la retraite de Pantxoa ACHIARY

La cérémonie de départ à la retraite de Pantxoa ACHIARY aura lieu le vendredi 8 juillet 2016 à 18 h 30 à l'Espace Chemins Bideak.

- Calendrier des rencontres de pelote

14 juillet 2016 à 10 h 30 : Rebot 2^{ème} série

14 juillet 2016 à 16 heures : Finales Chistera Joko Garbi – Cadets 14 juillet 2016 à 17 heures : Finales Chistera Joko Garbi – Juniors

Finales de Championnats de France Eté, dans le cadre de la Grande Semaine de Pelote Basque

11 août 2016 : 10 h 30 : Rebot cadets

16 h 30 : Grand Chistera Cadets

Chistera Joko Garbi Séniors Nationale B

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h.